

Mairie de Loreux –

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 15 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la salle des animations de Loreux en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. BAUDOIN Frédéric, M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. COMBARELLE Stéphane, M. GILLET Jean-Luc, Mme HÉMON Marianne, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme KUNTZ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, M. RABIER Alexis, Mme ROSSETTO Nadia

Absents/Excusés : M. TASD'HOMME Joël

Pouvoir : M. TASD'HOMME Joël a donné pouvoir à Mme MAYER Florence

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Après lecture, le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Modalités de location d'un logement communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux du logement communal sis 4 route de Selles-St-Denis arrivent à leur terme et qu'il convient désormais d'en définir les modalités de location.

Après délibération, le conseil municipal :

- Fixe le montant du loyer à 600 € par mois
- Approuve le bail présenté pour une durée de trois ans
- Autorise le maire à signer ce document, et à demander une caution d'un montant équivalent à un mois de location

Vote : pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Modalités de location de la salle des animations et des accessoires en location

Monsieur le Maire présente les différents documents relatifs à la location de la salle des animations, à savoir la convention de location et le règlement intérieur ainsi que les contrats de location du matériel audio et vidéo et des ustensiles de vaisselle.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil municipal :

- Approuve tous les documents présentés
- Fixe à **500 €** la caution de location de matériel audio et vidéo
- Fixe à **150 €** la caution de location de vaisselle et à **2 €** par pièce cassée ou manquante.

Vote : pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Les aides communales

En l'absence d'un centre communal d'actions sociales (CCAS), Monsieur le Maire propose que la Commune vote une ligne budgétaire pour venir en aide financièrement dans des domaines bien précis où d'autres organismes (CAF, Ademe...) n'interviennent pas.

Il présente une liste comprenant un montant de participation pour chaque rubrique pouvant entrer dans le champ d'intervention de l'aide communale à raison d'une seule fois par an et par foyer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

1°) Approuve les domaines d'intervention et les montants suivants :

- Permis de conduire – Aide de 240 €
- Brevet de sécurité routière (BSR) – Aide de 30 €
- BAFA – Aide de 75 €
- Inscription à une activité extra-scolaire – Aide de 30 €
- Stage ou formation éloignée – Aide de 150 €
- Installation téléassistance – Aide de 20 €
- Cotisation repas à domicile – Aide de 35 €
- Equipement informatique – Aide de 75 €
- Rééquipement d'urgence (incendie, catastrophe naturelle) – Aide de 750 €
- Formation aux premiers secours (PSC1) – Aide de 10 €

2°) Accepte de prévoir une ligne budgétaire dédiée à toutes ces aides lors du vote du budget 2021.

Vote : pour : 11

contre : 0

abstention : 0

ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 20/07/2020 décidant de l'acquisition de la parcelle cadastrée D423 pour un montant de 1,20 € le m².

Or il explique que cette acquisition peut avoir lieu par une procédure d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître car il s'avère que le propriétaire de cette parcelle est décédé il y a plus de 30 ans et les services cadastraux ont démontré l'assurance que les derniers propriétaires M. Ernest CHARPENTIER est décédé le 17/07/1978 et Mme GODARD veuve CHARPENTIER Eugénie est décédée le 17/06/1989.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Considérant que les services du Domaine n'est pas entré en possession de ces biens.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Vote : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

**Diagnostic thermique du bâtiment de la mairie
Demande de prise en charge auprès de la Région
par le biais du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'isolation sur le bâtiment de la mairie en vue de réduire la consommation énergétique.

Il explique également que le chauffage de la mairie fonctionne actuellement par une chaudière à fioul devenant défectueuse et qu'il faut envisager de changer ce mode de chauffage par l'installation d'une pompe à chaleur dans le cadre de la transition écologique et du développement durable.

Il s'agit donc dans un premier temps, de contacter un bureau d'études en vue d'établir un diagnostic thermique qui portera sur le gain de la consommation énergétique et de solliciter sa prise en charge totale auprès de la Région Centre-Val de Loire par le biais du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la réalisation des travaux d'isolation et pour le remplacement de la chaudière au fioul pour une pompe à chaleur.
- Autorise le Maire à solliciter la prise en charge totale du diagnostic thermique auprès de la Région Centre Val-de-Loire par le biais du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Vote : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses

• **Les fonds de concours de la CCRM :**

Trois demandes de fonds de concours ont été acceptés lors de la dernière réunion de bureau de la CCRM. Les montants attribués sont les suivants :

- Réalisation d'un sentier éco-pédagogique et touristique :
- Réfection de voirie « route de Bruadan »
- Salle multi-activité :

Les trois conventions de participation financière ont été signées avec la CCRM.

• **Opération 1000 chantiers pour nos artisans :**

Tous les devis ont été validés par le Département qui a décidé d'allouer la somme de **4 978 €** à la commune de Loreux, ce qui représente bien 50 % du montant total engagé.

Les travaux concernent le remplacement de lampes pour l'éclairage public, la mise en place du défibrillateur, la remise en état du bardage de la salle des fêtes et la réfection d'un mur au presbytère

- **Bilan financier des travaux du presbytère**

Le montant définitif des travaux révèle une légère augmentation (2 à 3 %) du montant initial. Il s'avère que les avenants de plus-values et de moins-values s'équilibrent selon les lots.

- **Devis en cours**

- Panneaux de signalisation (784,52 € TTC)
- Réfection de la route de Bruadan (22 674 € TTC)
- Eclairage public (22 308,24 € TTC)

- **Réglage des horloges de l'éclairage public**

Afin de réaliser des économies d'énergie, la commission en charge de l'éclairage public a décidé :

- de l'interrompre totalement pour la période du 15 mai au 15 juillet de chaque année.
- d'éteindre l'éclairage de 22 h 30 à 6 h 00 pour la période du 16 juillet au 14 mai de chaque année.

- **Télésurveillance des postes de relevage :**

La SAUR, nouveau prestataire en matière d'assainissement collectif de la commune propose un devis de **8 335,00 € HT** soit **10 002,00 € TTC** pour la mise en place de postes de télégestion sur 3 postes de relevage (lagune, Rte de Millançay et Rte de Romorantin)

- **Achat d'éléments pour aménagement d'une cuisine équipée**

Il a été décidé de demander un devis auprès d'un fournisseur de Romorantin selon les plans proposés par Mme Nadia ROSSETTO

- **Sentier éco-pédagogique et touristique**

Un nouveau tracé plus court doit être repensé pour privilégier les routes et les chemins communaux et limiter les routes départementales. Une réunion est prévue le lundi 1^{er} mars 2021 à 14 h avec Mme Charlotte Dufollay de « Nature Sologne Environnement » en charge du dossier.

- **Vente du chemin de la Lucasière**

Une relance va être effectuée auprès du notaire pour la signature de l'acte de vente.

- **Dégradation du pont de Bois Clair**

Le cabinet d'expertise a été relancé. Une convention va être signée avec l'entreprise forestière, responsable des dégâts. La demande de prise en charge par la MAIF est encore en suspens.

- **Investissements envisagés pour l'année 2021**

- sentier éco-pédagogique et touristique
- salle multi activités
- éclairage public
- illuminations de Noël
- broyeur d'accotement
- four de la salle des fêtes

- **Réunion de la Commission communale des impôts directs**

Elle est prévue le lundi 1^{er} mars 2021 à 15 h

- **Achat de livres**

Quelques exemplaires de livres intitulés « J'ai cassé l'horloge du temps » écrits par Mme Nadia BAUDOUIN, de Loreux ont été achetés par la commune.

Ils sont destinés à être offerts lorsqu'une occasion se présentera.

- **Elections régionales et départementales**

Les dates des élections départementales et régionales ont été fixées pour les 13 et 20 juin 2021.

Fin de séance : 19 h 40